

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°007-2024)

Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 28 février 2024

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 28 février 2024,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 38 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant détermination des conditions et modalités de répartition, de prélèvement de la cotisation et des délais de son versement à la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU).

Ce décret vise à disposer de sources de financement pérennes du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) en vue d'assurer son opérationnalisation. La création de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle s'inscrit dans la mise en œuvre de la Convention n°102 de 1952 de l'Organisation internationale du travail (OIT), concernant la sécurité sociale.

L'adoption de ce décret permet de démarrer la mise en œuvre du RAMU au profit des Volontaires pour la défense de la Patrie, des paramilitaires, des travailleurs du public et du privé et des autres couches de la population, conformément à la loi n°060-2015/CNT du 05 septembre 2015 portant Régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de loi** portant autorisation de ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel.

La Charte du Liptako-Gourma établissant l'Alliance des Etats du Sahel met en place une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle entre les Etats parties. Elle offre un cadre juridique et opérationnel dans la lutte contre l'insécurité au Sahel.

Ce projet de loi permettra au Burkina Faso d'agir dans un cadre légal en synergie avec le Mali et le Niger dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit **projet de loi** à l'Assemblée législative de Transition.

Le second rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Rwanda auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de **Monsieur Christophe BAZIVAMO**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Rwanda auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abuja au Nigeria.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **quatre (04) décrets**. Il s'agit :

- du décret portant nomination à titre sélectif au grade d'Inspecteur de sécurité pénitentiaire major ;
- du décret portant nomination à titre sélectif au grade d'Inspecteur de sécurité pénitentiaire divisionnaire ;

- du décret portant nomination à titre normal au grade d'Inspecteur de sécurité pénitentiaire principal ;
- du décret portant nomination à titre sélectif au grade d'Inspecteur de sécurité pénitentiaire principal.

L'adoption de ces décrets permet d'assurer une bonne gestion des carrières des personnels de la Garde de sécurité pénitentiaire inscrits au tableau d'avancement, conformément au décret n°2017-0876/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID du 19 septembre 2017 portant conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire et au décret n°2017-0885/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID du 21 septembre 2017 portant modalités d'avancement dans les corps de la Garde de sécurité pénitentiaire.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de la Défense et des anciens combattants a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à la deuxième réunion des ministres de la défense des Etats de la Coalition islamique militaire contre le terrorisme, tenue le 03 février 2024, à Riyad au Royaume d'Arabie Saoudite.

La Coalition islamique militaire contre le terrorisme (CIMCT) a été créée afin de mener une action collective organisée à plusieurs niveaux, et de lancer des initiatives efficaces en vue de combattre le terrorisme à travers la mise en œuvre de dynamiques innovantes.

Cette rencontre a permis aux participants d'échanger autour de la stratégie de la CIMCT, du bilan des réalisations marquantes de ladite coalition au cours de l'année 2023 et la présentation de nouvelles initiatives relatives à la formation, à la fourniture d'équipements militaires et de bourses d'études.

Les participants ont convenu de la création d'un fonds destiné à recevoir les contributions financières des Etats. Le ministre de la Défense du Royaume d'Arabie Saoudite a réaffirmé l'engagement de son pays dans la lutte contre le terrorisme et a annoncé un appui de **cent millions (100 000 000) de Rials** au profit du Fonds de soutien de la Coalition islamique militaire contre le terrorisme.

En marge de cette rencontre, la délégation burkinabè a eu un entretien avec le Vice-ministre saoudien de la défense, sur la situation sécuritaire et humanitaire du Burkina Faso. Elle a également effectué une visite au Salon mondial de la défense dénommé « World Defense Show », organisé par l'Autorité générale des industries militaires du Royaume d'Arabie Saoudite.

II.2. Le ministre de la Santé et de l'hygiène publique a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 7^{ème} session ordinaire du Comité régional de pilotage du projet Autonomisation de la femme et dividende démographique au Sahel (SWEDD), prévue le 29 février 2024 à Ouagadougou.

L'initiative SWEDD est construite sur la base d'un modèle d'appropriation par les pays et privilégie le faire-faire et le recours aux compétences nationales. Elle regroupe 12 pays d'Afrique au sud du Sahara dont le Burkina Faso.

Cette session est précédée de la session technique conjointe regroupant les coordonnateurs des unités de gestion du projet, la Banque mondiale, le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) et les agences de mise en œuvre.

La 7^{ème} session ordinaire du SWEDD permettra de dresser le bilan de la mise en œuvre du projet au cours de l'année écoulée, d'examiner et adopter les priorités pour l'année 2024 et procéder au renouvellement des instances de gouvernance.

II.3. Le ministre du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la première conférence sur les stratégies de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), tenue du 15 au 17 janvier 2024 à Nairobi au Kenya.

Cette Conférence avait pour objectifs d'identifier des domaines stratégiques à fort impact potentiel pour les investissements prioritaires visant à faciliter et à accélérer la mise en œuvre complète, efficace et inclusive de la ZLECAf et de fournir une plateforme d'apprentissage par les paires sur la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales de la ZLECAf.

A l'issue des travaux, des recommandations ont été formulées à l'endroit des Etats membres et partenaires de la ZLECAf et des Communautés économiques régionales de développement. Il s'agit entre autres :

- de renforcer les capacités financière et technique des comités nationaux de mise en œuvre de la ZLECAf ;
- d'intégrer les orientations stratégiques ZLECAf dans les politiques et plans nationaux de développement ;
- de réviser les stratégies ZLECAf pour prendre en compte les différentes innovations de l'accord ZLECAf ;
- de développer les liens entre les lignes aériennes et entre les lignes maritimes de transport.

II.4. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la deuxième réunion consultative des secrétaires généraux des Commissions nationales et à la 44^{ème} session du Conseil exécutif de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, la science et la culture (ICESCO), tenues du 16 au 18 janvier 2024 à Djeddah, au Royaume d'Arabie Saoudite.

Ces rencontres ont eu pour objectif de renforcer le rôle des Commissions nationales lors des préparations et la mise en œuvre des plans d'actions, projets et programmes de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, la science et la culture.

La délégation burkinabè a rappelé lors de ces rencontres le contexte difficile qui prévaut au Burkina Faso et réitéré sa reconnaissance à l'ICESCO qui, depuis le début de la crise sécuritaire au Sahel, a toujours accompagné le Gouvernement

burkinabè à travers le financement de nombreux projets dans les domaines de l'éducation, la culture, la santé et la recherche.

II.5. Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement a fait au Conseil une communication relative à un mouvement d'humeur d'une partie des éléments de l'Unité spéciale d'intervention des Eaux et forêts (USI-EF).

L'Unité spéciale d'intervention des Eaux et forêts a été créée par décret n°2023-0277/PRES-TRANS/PM/MEEA du 22 mars 2023 portant organisation du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre des opérations de sécurisation des massifs forestiers, une mission de cette unité spéciale a été déployée le vendredi 16 février 2024 dans le secteur Ouest du Burkina Faso.

Le dimanche 18 février 2024, le Commandement a décidé de la suspension de l'opération et de l'exécution d'une autre mission dans la région du Centre-Ouest.

Des éléments de l'USI-EF, dans un acte de défiance, ont voulu poursuivre la première mission. Rappelés à Ouagadougou, ils ont alors enclenché un mouvement d'humeur par le blocus de la direction générale des Eaux et forêts et la séquestration de leur Directeur général.

De l'analyse des faits, comportements et actes, il ressort dix types de fautes dont cinq sont classées dans la catégorie de fautes graves à extrêmement graves, aux termes de l'article 110 du Règlement de discipline générale et Code de déontologie du cadre paramilitaire des Eaux et forêts.

Face à cet acte d'indiscipline notoire, le Conseil décide de la dissolution de l'Unité spéciale d'intervention des Eaux et forêts sans préjudice des sanctions encourues par les éléments reconnus fautifs.

II.6. Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso aux 13^{ème} Jeux africains, prévus du 03 au 23 mars 2024 à Accra au Ghana.

Les jeux africains sont une compétition sportive multidisciplinaire qui visent à promouvoir le sport africain de haut niveau et à encourager les échanges culturels entre les Etats membres de l'Union africaine. Ces jeux sont également une opportunité pour promouvoir les meilleurs talents sportifs du continent.

Ces 13^{ème} jeux africains, placés sous le thème « **Vivre le rêve africain** » regroupent 54 pays du continent.

Le Burkina Faso est inscrit à ces jeux dans 15 disciplines sportives à savoir : l'athlétisme, le badminton, le basketball 3x3, le beach volley, la boxe, le cyclisme, le handball, le judo, le karaté do, la lutte, la natation, le rugby, le taekwondo, le tennis et le tennis de table.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- Monsieur Thomas **SAVADOGO**, Officier des forces armées nationales, est nommé Responsable du Programme budgétaire n°155 « Fonds de soutien patriotique », cumulativement avec ses fonctions de Commandant de la Brigade des Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP).

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Madame Léontine **ZAGRE**, **Mle 28 153 C**, Administrateur civil, 2^{ème} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Vincent **SAWADOGO**, **Mle 28 130 D**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Mahamad **MICHARA**, **Mle 28 143 S**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 15^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Windongoudi Hamadou **GUIGMA**, **Mle 57 712 S**, Contrôleur général de police, catégorie 1, 4^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Madame Mamouna **KABRE/OUEDRAOGO**, **Mle 57 718 A**, Inspecteur général de police, catégorie 1, 5^{ème} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Conseiller technique du ministre délégué chargé de la Sécurité ;
- Monsieur Panongbnéyan Pierre Emmanuel **OUEDRAOGO**, **Mle 41 017 H**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 17^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Saïdou **SANKARA**, **Mle 59 713 C**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

- Monsieur Kouka Jérémie **OUEDRAOGO, Mle 28 124 J**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Kisito Valentin **OUEDRAOGO, Mle 28 400 X**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Ambroise **SOME, Mle 28 127 B**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Victorien Narcisse **OUANGRAOUA, Mle 28 135 D**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Abou Bakar **COMPAORE, Mle 57 721 W**, Inspecteur général de police, catégorie 1, 5^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Issa **DEME, Mle 116 978 V**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Siaka **COULIBALY, Mle 216 577 L**, Juriste, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique culture du Gouverneur des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Antoinnéwendé Elie Dieudonné **KABORE, Mle 303 493 Y**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique culture du Gouverneur du Centre-Sud ;
- Monsieur Hékon Emmanuel **OUATTARA, Mle 308 645 D**, Commissaire de police, catégorie 1, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de la police nationale du Ziro.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Haut-Commissaire de province :

- Monsieur Désiré **BADOLO, Mle 200 281 M**, Administrateur civil, est nommé Haut-Commissaire de la province du Sourou ;
- Monsieur Mathieu **TINGUERI, Mle 105 298 S**, Administrateur civil, est nommé Haut-Commissaire de la province de la Comoé.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Préfet de département :

- Monsieur Adama **SAWADOGO, Mle 220 597 D**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Loumana, province de la Léraba ;
- Monsieur S. Léonard **GOUGOU, Mle 324 231 C**, Administrateur civil, est nommé Préfet du département de Koubri, province du Kadiogo ;
- Monsieur Nebgniga **OUEDRAOGO, Mle 240 704 J**, Officier de police, est nommé Préfet du département du Soudougou, province du Koulpélogo ;
- Monsieur Saïdou Moustapha **OUEDRAOGO, Mle 200 234 D**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Gaongo, province du Bazèga ;
- Monsieur Félix **BAYE, Mle 212 069 Z**, Administrateur civil, est nommé Préfet du département de Bama, province du Houet ;
- Monsieur Adama **ZOUNDI, Mle 229 963 Z**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Dandé, province du Houet ;
- Madame Agnès Biriaza **SOMDA, Mle 74 414 Z**, Secrétaire administratif, est nommée Préfet du département de Faramana, province du Houet ;
- Monsieur Herman **MILLOGO, Mle 220 623 E**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Fo, province du Houet ;

- Monsieur Ousmane **BARRY, Mle 212 003 L**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Koundougou, province du Houet ;
- Monsieur Sié **PODA, Mle 324 091 E**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Banzon, province du Houet ;
- Monsieur Sié Emile **DA, Mle 260 540 X**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Koloko, province du Kéné Dougou ;
- Monsieur Ouroudjin **HEMA, Mle 103 902 Y**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Kourignon, province du Kéné Dougou ;
- Madame Fatoumata **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 95 846 N**, Secrétaire administratif, est nommée Préfet du département de N'Dorola, province du Kéné Dougou ;
- Monsieur Kongna Zoumana **TRAORE, Mle 212 134 F**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Samorogouan, province du Kéné Dougou ;
- Monsieur Boukaré **ZOMODO, Mle 105 304 W**, Administrateur civil, est nommé Préfet du département de Yako, province du Passoré ;
- Monsieur Alou **GORO, Mle 280 357 C**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Falagountou, province du Séno ;
- Monsieur Mamoudou **DICKO, Mle 91 946 M**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Nassoumbou, province du Soum ;
- Monsieur Moussa dit Eric **SAWADOGO, Mle 201 129 D**, Administrateur civil, est nommé Préfet du département de Sebba, province du Yagha.

C. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Soumaïla **CONGO, Mle 91 910 F**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du cérémonial, des protocoles institutionnels, ministériels et des collectivités territoriales ;
- Madame Fatou Angélique **BESSIN/KOUNOUYINI, Mle 246 716 H**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice des conférences et des voyages officiels ;
- Monsieur Grégoire **KABRE, Mle 97 968 K**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du courrier et de la valise diplomatique.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur Lohé Seydou **COULIBALY, Mle 112 404 X**, Contrôleur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) ;
- Monsieur Innocent **TIENDREBEOGO, Mle 219 270 Y**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Personne Responsable des marchés de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Monsieur Youssouf **SAWADOGO**, Mle **324 961 S**, Assistant en archivistique, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des archives et de la documentation ;
- Monsieur Dieudonné **KOYENGA**, Mle **57 421 V**, est nommé à titre sélectif Inspecteur de sécurité pénitentiaire major, pour compter du 26 juillet 2023.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées à titre sélectif au grade d'Inspecteur de sécurité pénitentiaire divisionnaire pour compter du 18 juillet 2023 :

- Monsieur Daouda **BARRY**, Mle **203 370 Z** ;
- Monsieur Albert **KABRE**, Mle **203 369 M** ;
- Monsieur Claude N. **OUEDRAOGO**, Mle **203 367 X** ;
- Monsieur Arzouma Oscar **OUEDRAOGO**, Mle **203 368 L**.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées à titre normal au grade d'Inspecteur de sécurité pénitentiaire principal :

- Monsieur Cyrile **TRAORE**, Mle **59 952 A**, pour compter du 13 juillet 2020 ;
- Monsieur Sidbéwendin Claude **SAWADOGO**, Mle **240 056 D**, pour compter du 13 juillet 2020 ;
- Monsieur Mahamoudou **PACERE**, Mle **240 044 J**, pour compter du 13 juillet 2022.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées à titre sélectif au grade d'Inspecteur de sécurité pénitentiaire principal :

- Monsieur Eric **OUEDRAOGO**, Mle **110 120 D**, pour compter du 13 juillet 2022 ;

- Monsieur Armand **SAWADOGO**, **Mle 57 379 G**, pour compter du 14 septembre 2023 ;
- Monsieur Issa **THANOU**, **Mle 203 375 Z**, pour compter du 14 septembre 2023 ;
- Monsieur Ousséini **ZABRE**, **Mle 88 503 T**, pour compter du 14 septembre 2023 ;
- Monsieur Séini **ZABRE**, **Mle 88 552 J**, pour compter du 14 septembre 2023 ;
- Monsieur Pinga **ZONGO**, **Mle 88 511 J**, pour compter du 14 septembre 2023.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- Monsieur Yinfansa Gustave **DABIRE**, **Mle 102 485 D**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre hospitalier universitaire Sourô Sanou ;
- Monsieur Issouf **ROUAMBA**, **Mle 92 060 H**, Administrateur des services de santé, catégorie N1, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre hospitalier régional de Dédougou ;
- Monsieur Wendékouni Abdoul Aziz **OUEDRAOGO**, **Mle 233 950 S**, Médecin, catégorie U, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de la Santé et de l'hygiène publique des Cascades ;
- Madame Yéri Silvie **TRAORE/YOUL**, **Mle 231 505 K**, Médecin de santé publique, catégorie PA, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de la Santé et de l'hygiène publique des Hauts-Bassins.

**G. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA
MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

- Madame Rachidatou **SEMDE**, **Mle 303 320 L**, Conservateur d'archives, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice des archives et de la documentation.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective ;
- de l'Agence de l'eau du Liptako (AEL) et de l'Agence de l'eau du Gourma (AEG) au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement ;
- de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Le Conseil a également procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Liptako (AEL).

A. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Ousmane **ZOUNGRANA, Mle 29 788 G**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté **cinq (05) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Liptako (AEL) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur Paul **KABORE, Mle 216 282 B**, Ingénieur du génie rural ;
- Monsieur Dramane **FOGO, Mle 42 852 K**, Inspecteur principal des eaux et forêts.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Madame Maminata **BEBANE, Mle 59 919 S**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme :

- Madame Safiata **SORGHO/OUBDA**, Mle **304 894 W**, Conseiller en gestion du patrimoine culturel.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Monsieur Mahamadi **OUARE**, Mle **105 197 U**, Administrateur civil, Président de la délégation spéciale de la commune de Yalgo ;
- Monsieur Zakaria **NEYA**, Mle **105 195 K**, Administrateur civil, Président de la délégation spéciale de la commune de Gorom-Gorom ;
- Monsieur Taugolo **PARE**, Mle **304 148 N**, Administrateur civil, Président de la délégation spéciale de la commune de Bogandé ;
- Monsieur Sidiki **GANAME**, Mle **304 101 X**, Administrateur civil, Président de la délégation spéciale de la commune de Titao.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES USAGERS DE L'EAU

- Monsieur Boureima **HANRO**, Président de l'Association des animateurs pour le développement agropastoral et la promotion d'hygiène et de l'assainissement dans la Gnagna ;
- Madame Fati **WARADIOFETT**, Présidente de l'Association des femmes battantes du secteur minier de l'Oudalan ;
- Monsieur Tidiane René **BARRY**, Président de la Chambre des mines du Burkina Faso ;

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AGENCE DE L'EAU DU LIPTAKO

- Monsieur Jean Modeste **BANDE, Mle 223 596 C**, Ingénieur du génie rural.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Romain S. **YAMEOGO**, Responsable de l'entreprise Bonswendé **YAMEOGO**, Administrateur représentant les usagers de l'eau au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Liptako (AEL) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le troisième décret nomme Monsieur Dramane **FOGO, Mle 42 852 K**, Inspecteur principal des eaux et forêts, Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Liptako (AEL) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le quatrième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Gourma (AEG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur Ratamogho Evariste **ZONGO, Mle 263 792 E**, Ingénieur du génie rural.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Kayaba **OUEDRAOGO, Mle 91 349 M**, Ingénieur en agriculture.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Rasmané **SANKARA**, Mle 200 544 D, Conseiller des affaires économiques ;
- Monsieur Ousmane **GANABA**, Mle 88 655 D, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Issa **GUIRE**, Mle 206 904 N, Médecin.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Monsieur Amadou **SANOGO**, Président de la délégation spéciale de la commune de Bilanga ;
- Monsieur Boukaré **COMPAORE**, Président de la délégation spéciale de la commune de Yondé ;
- Monsieur Saïdou **KAFANDO**, Président de la délégation spéciale de la commune de Dargo ;
- Monsieur Samadé Léonard **GOUGOU**, Président de la délégation spéciale de la commune de Gayéri ;
- Monsieur Sény **POGBINA**, Président de la délégation spéciale de la commune de Mansila.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES USAGERS DE L'EAU

- Monsieur Yacouba **SAMBARE**, Surintendant HSE à la mine de SEMAFO Boungou ;
- Monsieur Yenkiéni **LANKOANDE**, Président de l'Union communale des maraîchers de Bilanga (UCOMAB/TAK'N TA).

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

- Monsieur Romuald **ILBOUDO**, Mle 379 608 F, Technicien supérieur de l'hydraulique et de l'équipement rural.

Le cinquième décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Gourma (AEG) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES USAGERS DE L'EAU

- Monsieur Adama **ZIDOUEMBA**, Président de l'Association des maçons Namalguedzanga du Namentenga ;
- Madame Mariam **IDANI/LIDO**, Présidente de l'Association Boyaba II de Diapangou ;
- Madame Sétou **KOURAOGO**, Secrétaire générale du Groupement Wend-Yam de Koupèla.

C. MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Madame Kâ Josseline Sonia **KABORE/OUEDRAOGO, Mle 205 537 E**, Ingénieur en génie civil, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement au Conseil d'administration de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) pour un premier mandat de trois (03) ans.



www.sig.gov.bf

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon